

Courrier

Daniel Reicher

Volume 26, Number 4, December 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054218ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054218ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Reicher, D. (1980). Courrier. *Documentation et bibliothèques*, 26(4), 217–217.
<https://doi.org/10.7202/1054218ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1980

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

courrier

Le 29 août 1980

Monsieur Marcel Lajeunesse
Directeur
Documentation et bibliothèques

Monsieur le directeur,

Le volume 26, no 2 (juin 1980) de la revue que vous dirigez, contient un article de notre collègue Jacques Paradis intitulé "Un technicien, deux formations".

Je n'ai pas l'intention de critiquer cet article mais plutôt de nuancer les affirmations faites (à la page 67) concernant l'École de bibliothéconomie.

Les phrases incriminées sont les suivantes:

1. Comment expliquer par exemple que, bien que consultée, l'École de bibliothéconomie ne se soit jamais prononcée officiellement sur le programme dispensé au niveau collégial.

2. De même, les professeurs du niveau collégial n'ont pas été consultés sur le nouveau programme de l'École et se sentent peu concernés par ce qui se passe dans cette institution.

Si l'article de Jacques Paradis avait paru dans la presse quotidienne, je n'aurais pas cru utile de relever ces deux phrases parce que le contexte est suffisamment récent pour être compris. Étant donné que Jacques Paradis risque d'être cité en 1986 ou 1987 à cause de la qualité de son article et de la revue qui contient celui-ci, je n'aimerais pas qu'une légende des deux solitudes se crée.

Lors de la mise en place des programmes de bibliothécaire en 1968/1969, les deux écoles universitaires québécoises de bibliothéconomie avaient été invitées à envoyer un délégué au comité consultatif de la DGEC sur la question. Mesdames

Paule Rolland-Thomas et Effie Astbury représentaient respectivement les écoles de Montréal et de McGill.

À ma connaissance, ce fut la première et la dernière fois qu'une école de bibliothéconomie fut appelée officiellement à se mêler de la question, étant donné que le comité découvrit rapidement qu'il était un peu trop "consultatif" à son goût.

En ce qui concerne la deuxième phrase, il faut souligner que lorsque l'École procéda à une analyse des besoins pédagogiques en information documentaire, un sous-groupe de travail comprenant des représentants du domaine de la bibliothécaire fut consulté en 1976/1977 et leurs remarques furent prises en considération par le Comité de révision.

Dans les deux cas, la consultation était allée aussi loin qu'elle le pouvait, compte tenu des structures dans le monde de l'enseignement. Les universités ont aussi peu de droit de regard sur les collèges que ceux-ci en ont sur les universités. L'information documentaire, en tant que discipline, ne fait donc pas bande à part par rapport aux autres disciplines.

Ceci dit, une consultation entre le Conseil des universités et l'éventuel Conseil des collèges ne sera pas superflue pour qu'un partage objectif des zones d'influence pédagogique puisse finalement se faire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Daniel Reicher
Directeur
École de bibliothéconomie
Université de Montréal